



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 60784

Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la croissance du nombre de hold-up contre les bijouteries. Le butin reste toujours le même et seules semblent être visées les montres de luxe laissant penser à l'existence de véritables filières de revente et de trafic de ces marchandises. Malgré les efforts de la profession en matière de protection et de sécurité, le phénomène prend une ampleur inquiétante. Les consignes données aux personnels par les responsables des différentes enseignes ont jusqu'à présent pu éviter que ces attaques se terminent dans le sang, mais le pire est à craindre. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire part des statistiques qu'il possède à ce sujet, des mesures qu'il compte prendre pour l'arrestation des auteurs des hold-up et de leurs commanditaires, pour le démantèlement des filières et pour la recherche de la destination de tous ces objets de marque dérobés aux professionnels français au cours de ces derniers mois.

Texte de la réponse

En 2001, le secteur professionnel « bijouterie-joaillerie-horlogerie-orfèvrerie » a été victime de 162 agressions à main armée contre 146 en 2000 (soit + 5,3 %). L'évolution des 5 dernières années est la suivante : 1997, 132 attaques ; 1998, 124 attaques ; 1999, 151 attaques ; 2000, 146 attaques ; 2001, 162 attaques. Les voyages représentants placiers (VRP) de la bijouterie (environ 450 professionnels) font l'objet d'agressions diverses (vols à main armée, vols à la roulotte,...) sur l'ensemble du territoire national. En 2000, 124 faits ont été recensés tandis que pour l'année 2001, on enregistre 99 agressions au préjudice de courtiers en bijoux (- 10,16 %). La lutte contre l'ensemble des vols à mains armée est confiée au sein de la direction centrale de la police judiciaire à l'office central pour la répression du banditisme. L'office central pour la répression du banditisme participe à des réunions de travail avec la chambre syndicale nationale de la bijouterie, joaillerie, horlogerie et orfèvrerie, l'association des représentants victimes d'agressions (ARVA) et la compagnie des experts bijoutiers, joailliers et horlogers afin de favoriser une réflexion commune sur les problèmes de sécurité liées à l'exercice de ces professions. Des échanges constructifs ont permis d'élaborer des groupes de travail commun et la constitution de mémentos de sécurité destinés à une large diffusion au sein de la profession. Cette action préventive importante se double d'une forte action répressive coordonnée au niveau national par l'office central pour la répression du banditisme dont l'action est relayée au niveau local par les services régionaux de la police judiciaire. Les investigations menées par ces SRPJ sont elles-mêmes renforcées par l'OCRB, les brigades de recherches et d'interventions actuellement implantées à Bayonne, Marseille, Nice et Lyon. Ainsi, au cours de l'année 2000, ont été élucidées 52 affaires de vols à main armée au préjudice de bijouteries et 83 personnes ont été interpellées. En ce qui concerne les agressions contre les VRP de la bijouterie, vingt affaires ont été résolues dans ce domaine en 2000 qui ont donné lieu à l'interpellation de 35 individus.

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60784

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mai 2001, page 2677

Réponse publiée le : 11 mars 2002, page 1440